

1702.

Les mal intentionnez & les gens grossiers, ne faisans nulle difference entre la *qualité* & la *personne*, donnerent au mot de *prétendu*, plus d'étenduë qu'il n'en devoit avoir: car si le Roi Guillaume s'en est servi dans la Harangue que je viens de rapporter; il fait connoître un peu plus bas, lors qu'il dit *Prince Papiste*: que ce n'est qu'au titre de *Gales* qu'il applique son mot de *prétendu*, & non pas à la *naissance* ni à la *personne* ou *qualité* de *Prince*. Ainsi sa juste signification, au sentiment même du Roi Guillaume, c'est qu'on vouloit priver le Prince son beau frere du titre de *Prince de Gales*, sans lui disputer la *qualité* de *Prince fils du Roi Jaques II.*

Cependant le mot de *prétendu*, mal entendu ou mal expliqué, produisit quantité de Libelles anonimes, remplis de grossieres faussetez assez familiares à certains genies: qui néanmoins n'ont servi qu'à convaincre de noire malice ceux qui en sont les Auteurs, & d'ignorance ou d'imbecillité ceux qui y ont donné créance. Voici une preuve incontestable & bien authentique de ce que je viens d'avancer.

X. Un Scelerat nommé *Fuller*, dans l'esperance de quelques grandes recompenses, encouragé par l'animosité qui éclatoit contre la Famille du Roi Jaques refugiée à St. Germain, & dans la vûë de plaire au Roi Guillaume: ce Fuller, dès l'année 1691. avoit eu l'impudence d'avancer dans quelques écrits, que la *Reine Epouse du Roi Jaques II. n'avoit point eu de fils*, & qu'ainsi il n'y avoit point eu de *Prince de Gales*, avec offre de le prouver: la Cham-

bré